Image not found or type unknown

CLIMATISATION BRUYANTE POSE SANS AUTORISATION DES COPROPRIETAIRES

Par **Bonitate**, le **01/08/2021** à **17:10**

Notre immeuble comporte 4 appartements en étage et au rez de chaussé un magasin de maroquinerie. Sans demander aucune autorisarion le propriétaire de ce fonds de commerce a installé sur une partie commune un climatiseur très bruyant à 9 métres de mes chambres. L'AG a refusé cette installation, or entre temps ce commerce s'est vendu et le nouveau propriétaire a installé un salon de coiffure, et sans aucune autorisation a ajouté une nouvelle pompe à chaleur doublant ainsi l'ancien bruit. En ma qualité de Président de la copro, la prochaine A.G. ayant lieu le 04/08/ 21, je vais proposer en accord acec tous les coproprietaires la suppression de cette installation. Le propriétaire coiffeur prétend que nous n'avons pas le droit du fait qu'il s'agit d'un magasin de coiffure et qu'il existe plusieurs jurisprudence et qu'il est prêt à plaider pour faire annuler notre décision..

Que faire: du fait que ce bruit, altère notre santé surtout la nuit.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés